



TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

CANDIDATURE 2021



© M. GARCIA

LES COLLECTIVITÉS SE MOBILISENT

POUR LA BIODIVERSITÉ EN OCCITANIE



Occitanie, tous engagés pour la biodiversité !

LA BIODIVERSITÉ, UN ATOUT MAJEUR POUR LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES !

Élément fondamental de notre environnement, nécessaire au développement des territoires et au bien-être des citoyens, **la biodiversité en est un atout majeur** : l'adaptation au changement climatique, tout en améliorant la réduction et la gestion des risques naturels, le support de notre cadre de vie, de nos activités et plus globalement du vivant, **sont autant de services offerts par la biodiversité.**

78%

des habitats naturels de France sont dans un état de conservation défavorable ¹

5 570
ha

de prairies, pelouses et pâturages naturels ont été perdus par artificialisation en Occitanie entre 1990 et 2018 ²

Il est temps, plus que jamais, de protéger, préserver, valoriser et restaurer la biodiversité !

En Occitanie, l'Office Français de la Biodiversité, l'État (représenté par la DREAL), les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse et la Région travaillent collectivement autour de plusieurs grands projets en faveur de la biodiversité dont le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN). Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives et les défis régionaux identifiés collectivement dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB) Occitanie. **Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional.**

¹ Observatoire National de la Biodiversité 2018.

² Corine Land Cover 2020.

QU'EST-CE QUE TEN ?

TEN est un dispositif issu du Plan National Biodiversité qui encourage les collectivités à mieux connaître, agir et se mobiliser autour de la biodiversité. L'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie a pour mission d'organiser l'émergence, la reconnaissance et le suivi des territoires qui se lancent dans cette démarche. 82 collectivités font aujourd'hui partie du réseau TEN Occitanie, dont 63 lauréats.

TEN incite à l'émergence de nombreux projets innovants, d'initiatives et de partenariats locaux, pour que les territoires d'Occitanie développent des dynamiques en faveur de la biodiversité. Chaque collectivité qui s'engage à mettre en place ce type de démarche au cours des 3 prochaines années peut donc se voir attribuer la reconnaissance TEN. **Aucun niveau de départ n'est requis, c'est la démarche de progrès et la cohérence du projet qui sont recherchées.**

**37 COLLECTIVITÉS LAURÉATES EN 2020 !
ET LA VÔTRE ?**



QUE VOUS APPORTE TEN ?

Accès au réseau des TEN pour bénéficier des ressources des partenaires nationaux et régionaux ainsi que des **retours d'expériences** des collectivités engagées,

Accompagnement collectif de l'ARB Occitanie pour le montage de projet,

Valorisation nationale et locale de vos projets et bonnes pratiques : implication dans des événements phares, relais des portraits des collectivités reconnues TEN, etc.

Accès facilité à certains financements publics (ex : financement de chantiers participatifs par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Acquisition de **connaissances et compétences** supplémentaires sur la biodiversité,

Meilleure visibilité de vos actions en faveur de la biodiversité auprès des acteurs socio-économiques locaux et pour la **mobilisation de vos concitoyens**,



COMMENT CANDIDATER À TEN ?

Les candidatures sont ouvertes aux communes et aux EPCI à Fiscalité Propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles), quelle que soit leur taille.

Pour candidater il suffit, à travers le questionnaire accessible sur la plateforme TEN*, de renseigner 30 questions et de décrire 3 actions concrètes que la collectivité s'engage à mettre en œuvre sous 3 ans. Chaque action doit faire écho à un ou plusieurs des 4 axes suivants :

- 1 - **S'organiser et établir des partenariats**
- 2 - **Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques**
- 3 - **Intégrer la biodiversité dans l'aménagement**
- 4 - **Connaître et mobiliser autour de la biodiversité**

Ces actions doivent être en lien avec les compétences de la collectivité et être proportionnées à ses capacités d'intervention. Elles doivent concrétiser une démarche de progrès, pouvoir être évaluables et avoir un effet significatif, direct et concret sur la biodiversité.

* <https://engagespurlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

[OPTIONNEL] – CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

Afin de faciliter les démarches, toute collectivité candidate à TEN peut également concourir à Capitale Française de la Biodiversité à travers le même questionnaire !

CALENDRIER DE L'ÉDITION 2021

Du 6 avril
au 9 juillet

**Dépôt des candidatures du 6
avril au 9 juillet 2021**

De juillet à
novembre

**Sélection et validation des
dossiers** par le collectif régional TEN
constitué de la DREAL, la Région, l'OFB et les
agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône
Méditerranée Corse en collaboration avec les
partenaires techniques et territoriaux

Novembre



Attribution de la reconnaissance

En novembre 2021 par le conseil
d'administration de l'ARB Occitanie en
partenariat avec les agences de l'eau

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour connaître les modalités de sélection, pour candidater et pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à la plateforme :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

Ou contacter :



Cécile BEDEL

Agence régionale de la Biodiversité Occitanie
05 61 39 67 94 - cecile.bedel@arb-occitanie.fr

**TOUS ENGAGÉS
POUR LA
BIODIVERSITÉ !**



ccitanie
Biodiversité
Agence régionale